





# **HISTORIQUE DU DISPOSITIF**



*Inspiré d'un concept anglo-saxon  
« neighbourhood watch »*

*Démarche institutionnelle instaurée pour la  
première fois en France en 2006.*

*Réglémentée depuis 2011 après expérimentation*

*Régie désormais par la circulaire du 30 avril 2019*



# **PARTICIPATION CITOYENNE**



***Sur le territoire national  
5600 communes au 01 janvier 2019***

***Sur le Département  
18 communes engagées dans le dispositif***

***Sur le ressort de la Compagnie de GAILLAC  
6 dispositifs opérationnels***

***(Brens, Rivières, Lagrave, Lasgraïsses, Castanet, Saint-Sulpice)***



# ***Les principaux objectifs de la démarche :***



- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique***
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance***
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.***
- Diminuer les atteintes aux biens***

# Une démarche partenariale et solidaire

- *Sollicitation des élus pour étude du projet*
- *Cibler les secteurs touchés par la délinquance*
- *Sensibiliser les habitants d'une commune, d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement*
- *Susciter l'adhésion et encourager la population à être attentive*
- *Informers les forces de l'ordre*

# PARTICIPATION CITOYENNE



**Un dispositif *partenarial* et *encadré***

**Promotion d'un dispositif souple et évolutif**

**Signature d'un *protocole***

*L'état = Le Préfet*

*La commune = Le Maire*

*Les forces de sécurité = Le Commandant de Groupement*

# Rôle de chacun :



- **Le maire** : pivot en matière de prévention de la délinquance - mise en relation et validation des référents – implication police municipale – mise en place de la signalétique

*Il est chargé de la mise en place du dispositif, de l'animation et du suivi.*

- **Les habitants** : sensibilisés aux phénomènes de la délinquance – actes élémentaires : surveillance mutuelle des habitations, ramassage de courrier - responsabilisation - lien social - information de la gendarmerie

# Rôle de chacun :

- *La gendarmerie : encadrement du dispositif - relations renforcées entre les habitants et les forces de l'ordre*

## **Les objectifs recherchés :**

**Rassurer** les administrés.

**Dissuader** les délinquants.

# Le référent : élément central du dispositif

- *Intermédiaire volontaire entre la population et la gendarmerie*
- *Vigilant, préventif, il transmet tout renseignement à la gendarmerie*
- *Relai essentiel entre la population et les forces de l'ordre*
- *Annihile la réticence de la population à contacter les forces de l'ordre*

# BONNES PRATIQUES



Veiller mais pas surveiller



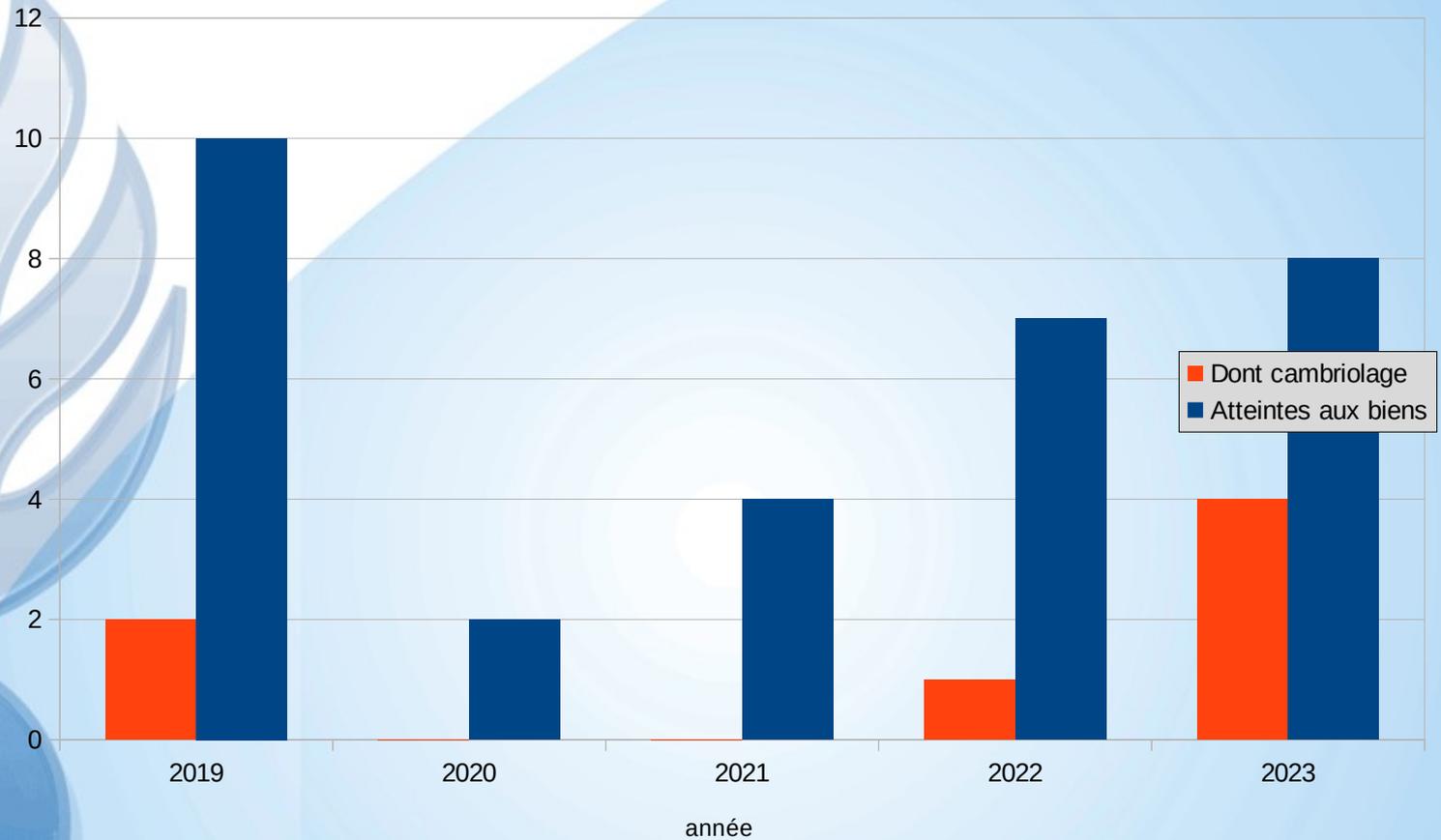
Alerter mais pas intervenir

**- RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES**

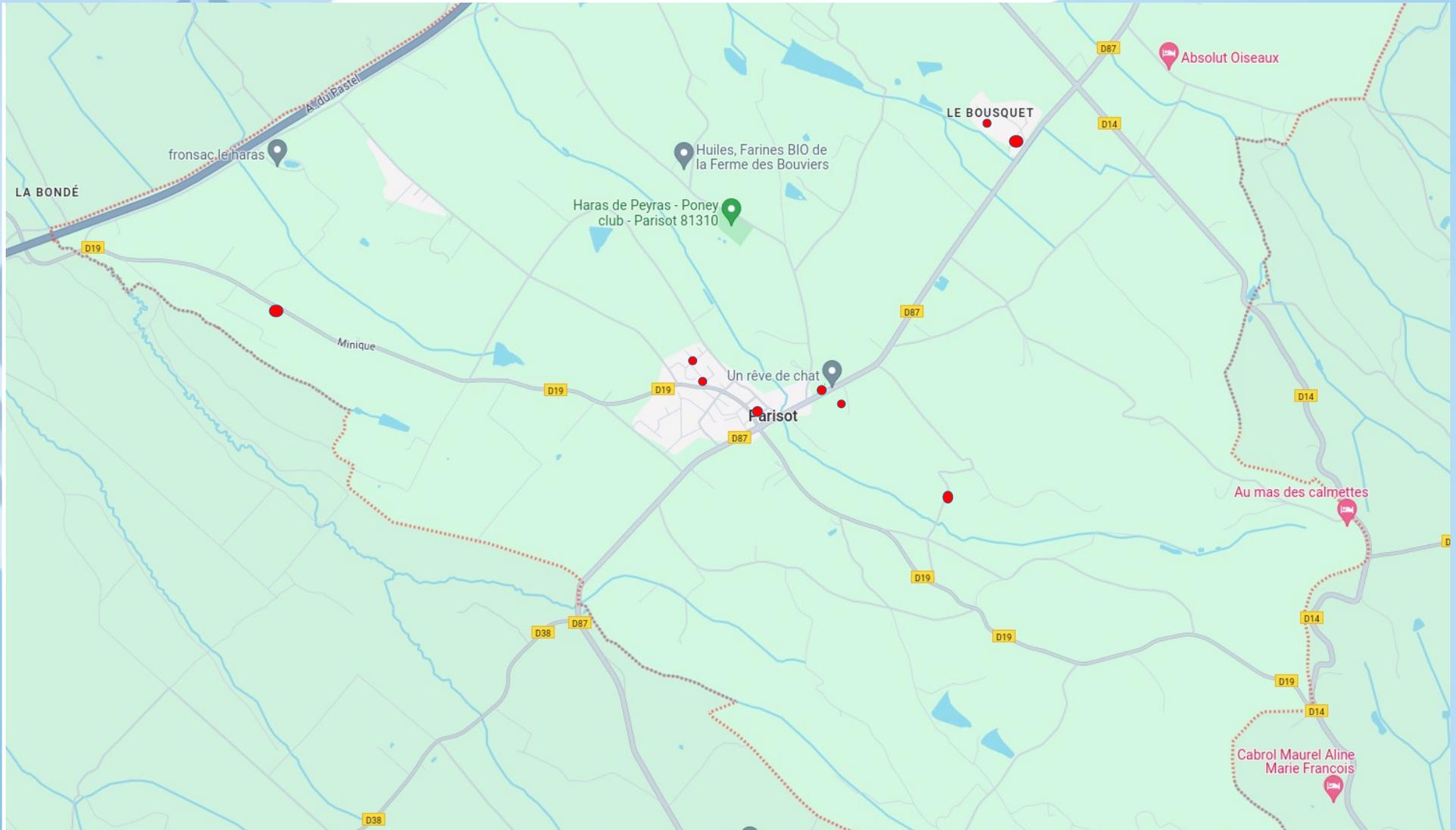
**- INTERDICTION ABSOLUE D'UNE INITIATIVE PERSONNELLE VISANT A SE SUBSTITUER AUX MISSIONS DES FORCES DE L'ORDRE OU DU MAIRE**

# Les atteintes aux biens à PARISOT

Evolution sur 5 ans

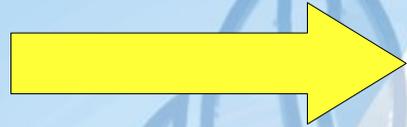


# Localisation Cambriolages 2022 - 2023





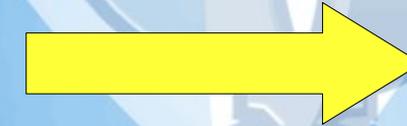
# ***FINALITÉ***



Développement et renforcement du lien social



Des résultats très encourageants avec une diminution de 25 à 40 % des atteintes aux biens



Un intérêt commun pour la population, la mairie et la gendarmerie

# PARTICIPATION CITOYENNE

*Merci de votre écoute*

